

COMMUNE DE VERSOIX

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

DE LA

PÉRIODE 1890-1894

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

—
1894

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

de la période 1890-1894.



MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif de la Mairie et du Conseil municipal pour les années 1890 à 1894.

Pour résumer la question des affaires communales pendant les quatre années, il est nécessaire d'établir d'une manière précise, quel était notre point de départ au commencement des travaux du Conseil dont le mandat s'achève.

Le Conseil est entré en charge au moment où les grands travaux entrepris sous la direction des Conseils précédents, venaient d'être achevés. Une commission fut nommée pour examiner, d'accord avec M. Deshusses, la situation financière créée par ces travaux.

Cette situation, d'après le rapport du Maire et de la commission, était celle-ci, en juin 1890.

Emprunt communal de fr. 275,000, amortissable en quarante ans.

Solde à payer Fr. 269.000 —

Budget ordinaire de 1890.
Etat du compte en juin 1890.

	Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
Dépenses	25.893	45	25.972	40
Solde disponible	78	95		
Total	25.972	40	25.972	40
Recettes				
Total			25.972	40

Dépenses et recettes non prévues au budget.

	Fr.	Cent.	Fr.	Cent.
Avances de l'Etat, fin 1889	29.766	92	17.192	—
Entrepreneurs et Deshusses, architecte	6.093	88	1.000	—
Entrepreneurs et intérêts .	3.059	45	21.628	25
Rue de la Boucherie	900	—		
Total	39.820	25	39.820	25
Vente terrains du quai . . .				
Rente française				
Solde débiteur				
Total			39.820	25

La Commission continuait son rapport en ces termes :

*« Le Conseil en entrant en charge se trouve en présence
« d'un excédent de dépenses de fr. 21,628 25, dépenses non
« prévues au budget... Il a en outre, devant lui, les tra-
« vaux inachevés de la rue de la Boucherie et différentes
« réparations urgentes laissées en souffrances... Ajoutons
« que les crédits ordinaires portés au budget de 1890 sont
« très près d'être épuisés et ne peuvent, dans aucun cas,
« être détournés de leur destination... Nous sommes donc
« dans l'impossibilité de dépenser un centime sans augmen-
« ter d'autant la dette de la Commune. »*

Le Conseil ouvrit de suite à la Mairie un crédit de fr. 9,153 33 cent. à prendre sur le produit des terrains du quai pour payer les comptes d'entrepreneurs restés en arrière, et appuya d'un arrêté la proposition de M. le Maire de demander à l'Etat une subvention de fr. 40,000. Cette subvention représentait pour nous la part qu'il nous paraissait juste que l'Etat prit dans les frais causés par l'application de la loi, sur l'élargissement des chemins et surtout dans les frais de réparation et d'agrandissement des bâtiments de l'école, dépense urgente faite pour répondre à un véritable besoin et pour obéir aux prescriptions de la loi.

Sans vouloir envier les autres communes et sans vouloir non plus insinuer que l'Etat n'aurait pas pour nous la sollicitude qu'il a montrée à d'autres, nous devons dire que notre manière de voir n'a pas changé à l'égard du subside demandé et qu'il nous paraît injuste qu'on persistât à nous refuser un subside qui a été accordé à d'autres dans des circonstances analogues. Le seul motif appréciable de ce refus est que nos prédécesseurs ont commencé les tra-

vaux sans s'être assurés au préalable de l'aide de l'Etat.

Nous ne pouvons pas considérer comme un subside l'abandon qui nous est fait du produit du canal. En effet, le canal est artificiel, il a été créé pour Versoix, il ne sort pas un instant de notre territoire communal et de plus, comme le faisait très justement remarquer M. Deshusses, tout son produit est payé par les habitants de Versoix exclusivement.

Il faut ajouter que ce canal est ancien ; il est établi dans des conditions peu favorables sur certains points de son parcours et représente pour la commune une menace constante d'inondation des terrains qu'il domine. Il peut, d'un jour à l'autre, nous causer des frais considérables d'indemnité, d'entretien ou même de réfection. Nous avons vu, lors de l'accident de l'hiver 1890-91 que cette crainte n'est pas vaine et que l'intention de l'Etat est bien de laisser à notre charge cet alea dangereux. (Lettre au Département des Travaux publics le 29 janvier 1891. — Réponse de ce Département le 31 janvier 1891).

Quoi qu'il en soit, M. Deshusses étant tombé malade en octobre 1890, M. Drivet prit la direction de la Mairie comme premier adjoint et envoya le 9 janvier 1891, l'arrêté du Conseil municipal au Département de l'Intérieur et au Conseil d'Etat.

Qu'est-il devenu ? Nous n'en entendimes plus parler.

C'est ainsi, qu'armés de *notre actif de 78 fr. 85 cent. pour huit mois d'administration*, nous arrivâmes au bout de l'exercice 1890-91.

Toutes les dépenses de l'année courante avaient donc dû être prises en excédent des dépenses prévues au budget.

Notre compte de cet exercice fut arrêté comme suit :

Compte communal au 28 février 1891 :

Recettes	Fr.	33,172 55
Dépenses	»	37,719 95
Déficit	Fr.	4,547 40
Compte « Avances de l'Etat »	Fr.	33,314 33

L'année 1891-92 ne fut guère plus favorable. Nous commençons avec 1,800 fr. de notes appartenant à l'exercice précédent, celui-ci ayant été lui-même épuisé par les comptes arriérés de 1889.

L'Etat continuait à faire la sourde oreille sur notre demande de subside.

L'hiver très rigoureux nous avait causé des frais extraordinaires de déblaiement des neiges, et la canalisation dans le bourg avait été presque détruite par la gelée, conséquence de l'accident du canal. Nous fûmes obligés d'ouvrir un nouveau crédit extraordinaire de fr. 6,000; le produit de la vente d'une fontaine, celui de la vente d'une mitoyenneté que l'Etat nous avait abandonné furent absorbés et notre compte, au 29 février 1892, se présenta ainsi :

Compte communal au 29 février 1892 :

Recettes	Fr.	37,061 74
Dépenses	»	37,317 38
Déficit	Fr.	255 64
Compte « Avances de l'Etat »	Fr.	34,569 96

Il devenait évident que les ressources normales du budget, telles qu'elles étaient établies, étaient insuffisantes pour la marche régulière de l'Administration. L'Etat insistait pour que nous remboursions ses avances par voie d'emprunt ou autrement. — (Lettres du Département de l'Intérieur du 6 mars 1890, 20 avril 1891, 13 janvier 1892).

M. Drivet ayant donné sa démission, j'eus l'honneur d'être appelé à le remplacer. Je me décidai à demander au Conseil les ressources nécessaires pour mettre la Commune en état de faire face à ses dépenses sans augmenter chaque année le chiffre de sa dette. Malgré la plus stricte économie, nous arrivions toujours à empiéter d'un budget sur l'autre par les comptes en retard, de plus, certains articles du budget ne correspondaient pas aux dépenses auxquelles ils devaient faire face. Ils étaient trop petits ou trop gros et se complétaient les uns les autres de telle manière qu'il était extrêmement difficile de se rendre un compte exact de la situation.

Le Conseil entra dans ma manière de voir et comprit la nécessité du sacrifice que nous demandions, bien à regret, à la population. Les centimes additionnels furent portés de 1 fr. 44 à 1 fr. 80. Nous demandâmes à l'Etat de prendre patience et ajoutâmes au budget de l'année courante tous les comptes restant en arrière des années précédentes.

Ayant réussi, dès la première année, à payer toutes les notes arriérées, ainsi que toutes celles de l'année courante, nous pûmes, de suite, abaisser les centimes additionnels de 5 centimes, et nous bouclâmes pour la première fois nos

comptes de fin d'année *par un boni* très modeste, mais réel, de fr. 187 46.

Compte communal au 28 février 1893 :

Recettes	Fr.	34,742 26
Dépenses	»	34,554 80
Boni	Fr.	187 46
Compte « Avances de l'Etat »	Fr.	32,431 30

Aujourd'hui, Messieurs, j'ai l'avantage de vous présenter le compte de 1893 qui, comme celui de 1892, solde par un léger boni.

Compte communal au 28 février 1894 :

Recettes	Fr.	36,185 49
Dépenses	»	35,968 44
Boni	Fr.	217 35
Compte « Avances de l'Etat »	Fr.	29,497 95

Vous ne trouverez dans nos livres aucun compte datant d'une époque antérieure au 28 février. Presque toutes les notes du premier trimestre sont payées, nos dépôts de graviers et de macadam sont garnis, le matériel en cas de réparations urgentes de la canalisation est en magasin et nous avons la satisfaction de laisser à nos successeurs un budget disposant encore de fonds suffisants pour qu'il soit possible d'administrer la Commune sans aggraver ses charges.

Notre dette *n'augmente* plus et, contrairement à ce qui se passait précédemment, l'amortissement de l'emprunt est réel et n'est pas compensé par une augmentation égale ou supérieure du compte « Avances de l'Etat. »

Si, contre notre attente, l'Etat obligeait la Commune à faire un nouvel emprunt, maintenant que nous connaissons la somme qui nous est strictement nécessaire, nous pourrions nous exécuter sans augmenter les charges des contribuables ; nous estimons malheureusement qu'il est impossible de les diminuer actuellement sans retomber dans les difficultés financières contre lesquelles nous avons eu à lutter.

Le compte des terrains du quai est complètement soldé par une série de versements échelonnés de 1890 à 1893. Il a atteint, avec les intérêts, frais déduits, la somme de fr. 17,971 45.

Nous avons reçu de l'Etat, par l'entremise de M. A. Dunant, chef du Département de l'Intérieur, les subsides suivants en faveur de la Compagnie des pompiers :

1892. Janvier 12.	Fr. 600 —
1893. Novembre 10	» 150 —

Ils ont été employés à des réparations et à des augmentations de notre matériel de secours.

Tel est, Messieurs, le résumé de notre activité dans le domaine purement financier.

Les quelques embarras qu'il nous a causés ne nous ont pas empêchés de faire le nécessaire dans le domaine administratif proprement dit.

Il n'a pas été fait d'économies sur les articles courants du budget et nous avons consacré aux chemins, aux conduites d'eau et à tous les services de la Commune, les mêmes soins que les administrations précédentes.

Nous avons mené à bien, dans des conditions exceptionnellement favorables :

1° **l'éclairage** des voies et chemins par l'électricité, après de longues négociations avec M. Stutzmann. Cette installation nouvelle réalise certainement une très notable amélioration pour le service du public. — Nous constatons avec plaisir que l'installation fonctionne d'une manière très satisfaisante.

2° **L'élargissement de deux ruelles,**

3° **La réfection de la passerelle du pont,**

4° **La réparation des canalisations,**

5° **La revendication des terrains du vieux port** et la délimitation exacte de la propriété de la Briqueterie, question difficile et complexe qui s'est heureusement terminée par l'intervention de M. le Président du Tribunal de première instance. Nous sommes rentrés en possession d'une partie de la parcelle en litige et la Commune a gagné au bord du lac une place de débarquement qui lui était contestée.

6° Nous avons aussi terminé avec la Société de Briqueterie la question du **terrain du Lavoir** et nous avons

exécuté, avec la même Société, une convention qui restait pendante depuis 1880.

7° Le **chemin de la Bâtie** a été réparé par un pilotage et nous avons traité avec les propriétaires intéressés pour l'élargissement de ce chemin. Il n'y aura plus qu'à l'exécuter lorsque nos ressources le permettront.

8° Nous avons fait les **enrochements** réclamés par M. Deshusses, architecte, pour la consolidation de la jetée et du quai.

Je vous rappelle aussi les réparations à la cure et à l'église, le banc de Sauverny et quantité de petits travaux courants.

Sur la demande du comité de l'**Exposition nationale**, nous avons voté en faveur de cette entreprise patriotique une subvention de fr. 400 payables en quatre annuités.

Tous ces travaux sont ou complètement payés ou leur paiement est assuré par un échelonnement d'échéances proportionnées à nos ressources.

Nous avons eu à nous prononcer sur **trois naturalisations** qui ont été admises.

En terminant ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer mes remerciements pour l'appui que vous avez prêté à la Mairie pendant les quatre années qui s'achèvent et d'espérer que nous conserverons, avec la conscience d'avoir fait de notre mieux, dans des conditions souvent difficiles, un bon souvenir du temps que nous avons consacré ensemble à la défense des intérêts qui nous étaient confiés.

Emprunt communal remboursable en 40 années.

Payé en :	Remboursements d'obligations.	Intérêts.	Total de l'annuité.
1888	Fr. 3,000	Fr. 11,000	Fr. 14,000
1889	» 3,000	» 10,880	» 13,880
1890	» 3,000	» 10,760	» 13,760
1891	» 3,000	» 10,640	» 13,640
1892	» 3,500	» 10,520	» 14,020
1893	» 3,500	» 10,380	» 13,880
Total.	Fr. 49,000	Fr. 64,180	Fr. 83,180

Pour l'amortissement de cet emprunt, il y a encore à payer :

Remboursement d'obligations.	Intérêts.	Total des annuités à payer.
Fr. 256,000	Fr. 220,160	Fr. 476,160

Versoir, le 12 avril 1894.

Le Maire :

C. DAVID.

Approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du
12 avril 1894.